



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Le Conseil fédéral veut réduire encore plus les effets néfastes des produits phytosanitaires

Berne, 19.08.2020 - Les risques liés à l'utilisation de pesticides doivent être encore plus réduits. Tel est l'objectif que vise le Conseil fédéral, notamment dans le plan d'action « Produits phytosanitaires » et dans le développement de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Raison pour laquelle il se félicite de l'orientation que propose l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides », comme il l'a déclaré le 19 août 2020.

L'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » réclame la mise en place de dispositifs propres à réduire davantage les effets néfastes sur l'environnement. Un objectif également visé par le Conseil fédéral, qui a déjà pris et prévu des mesures dans ce sens. Le plan d'action « Produits phytosanitaires », qui a été décidé en septembre 2017, commence d'ailleurs déjà à porter ses fruits : il a été possible de diminuer la quantité de produits phytosanitaires chimiques utilisés. Pour continuer sur cette lancée, le Conseil fédéral prévoit des mesures *ad hoc* dans la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Il prend note avec satisfaction que les exploitations agricoles ont déjà pu réduire leur empreinte écologique ces dernières années.

Le Conseil fédéral se félicite que l'initiative parlementaire accorde la priorité à la protection de l'environnement ainsi qu'à celle de l'être humain et de l'animal. Les revendications exprimées vont dans le sens des dispositifs qu'il a déjà mis en place. Le Conseil fédéral est favorable à la proposition d'associer les branches au processus. Les organisations seront ainsi amenées à prendre des mesures supplémentaires de leur propre chef. Le Conseil fédéral reconnaît que l'application de ces mesures représente un véritable défi pour l'agriculture. Il faut en effet protéger les plantes utiles contre les maladies et les organismes

nuisibles pour pouvoir garantir la production de denrées alimentaires de qualité en Suisse.

Le Conseil fédéral approuve également l'obligation de publier les ventes de produits phytosanitaires et de produits biocides ainsi que l'introduction d'un système d'information pour la saisie des utilisations. Il sera ainsi possible à l'avenir de procéder aussi à des évaluations spécifiques des risques pour les applications non agricoles.

Le Conseil fédéral salue également les adaptations proposées pour améliorer la qualité des eaux souterraines par rapport aux produits de dégradation des pesticides. Il s'agit de procéder au réexamen de l'homologation de produits phytosanitaires et de produits biocides


lorsque des dépassements sont constatés pendant la surveillance des eaux souterraines et que des valeurs limites justifiées du point de vue écotoxicologique sont dépassées de manière répétée et étendue dans des eaux de surface.

Adresse pour l'envoi de questions

Communication DEFR
info@gs-wbf.admin.ch
+41 58 462 20 07

Auteur

Conseil fédéral
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html> 

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<http://www.wbf.admin.ch> 



<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-80109.html>